



ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR

**SON EXCELLENCE DR STERGOMENA LAWRENCE TAX
SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE DE LA SADC**

À L'OCCASION DE L'OUVERTURE OFFICIELLE DE LA

RÉUNION DU COMITÉ DES MINISTRES DE LA JUSTICE

(PAR VIDÉOCONFÉRENCE)

3 AOÛT 2020

Honorable Mwigulu Lameck Nchemba, Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles de la République-Unie de Tanzanie,

Honorables ministres de la justice,

Président du Comité des hauts fonctionnaires chargés affaires juridiques, des secrétaires permanents et des délégués des États membres de la SADC,

Personnel du Secrétariat de la SADC ;

Mesdames et Messieurs de la presse ;

Mesdames et Messieurs.

Bienvenue à la réunion du Comité des ministres de la Justice, qui pour la toute première fois se tient par vidéoconférence en raison des circonstances extraordinaires imposées par la pandémie de la Covid-19. En dépit des difficultés auxquelles nous faisons face en cette période, il est de notre devoir collectif d'assurer la continuité des activités. La SADC, dans son dynamisme, a mis en place des mesures qui ont permis la continuité des activités, et d'ailleurs, les affaires doivent tout de même continuer et la vie également ! Nous remercions nos États membres pour votre dynamisme et l'engagement envers le programme de coopération et d'intégration de la SADC, tel que prouvés par votre participation à cette réunion.

Permettez-moi également d'exprimer notre gratitude au Président de ce Comité, l'Honorable Mwigulu Lameck Nchemba, Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles de la République-Unie de Tanzanie, pour son leadership remarquable dans la direction des travaux du Comité, au cours de l'année, et en particulier dans ces circonstances particulièrement ardues dues à la pandémie de Covid-19. Tout en exprimant notre gratitude au Président, je voudrais également le féliciter pour sa nomination au poste de Ministre des affaires constitutionnelles et de la justice de la République-Unie de Tanzanie, et lui souhaiter la bienvenue au sein de ce Comité des Ministres de la justice.

Comme triste nouvelle, nous avons récemment perdu Son Excellence Benjamin William Mkapa, ancien président de la République-Unie de Tanzanie en date du 23 juillet 2020. Son Excellence Le président Mkapa était l'un des dirigeants les plus visionnaires et les plus dévoués de notre temps, et un panafricaniste dans l'âme. Il était l'incarnation de la transformation de la SADC, ayant défendu le développement économique et l'intégration régionale, y compris la cartographie de la vision régionale

telle que détaillée dans notre plan stratégique de la SADC, le Plan de développement stratégique indicatif régional, qu'il a lancé en février 2004 pendant son mandat de président de la SADC, il a également soutenu la construction du siège de la SADC à Gaborone, en République du Botswana. Nous avons également perdu l'ancien président de ce comité, feu Honorable Augustine Mahiga, décédé en date du 1er mai 2020. L'honorable Mahigam, à l'instar du feu président Mkapa, était un véritable panafricain, une personne humble et un leader dévoué et visionnaire, qui manquera à jamais les esprits des plusieurs. En mémoire des grandes contributions apportées par ces grands dirigeants à l'agenda de la SADC, et en leur honneur, puissions-nous tous nous lever et observer une minute de silence [**Minute de silence**]. Que leurs âmes reposent en paix et puisse leur héritage être chéri à jamais !

Honorables ministres ;

Les défis sans précédent auxquels la pandémie de Covid-19 nous a confronté, a en effet changé notre mode de vie, exerçant par ailleurs une pression sur les économies nationales. Nos félicitations aux États Membres d'avoir mis en place des mesures de riposte rigoureuses qui ont largement contribué à contenir la propagation de la pandémie, à atténuer ses effets sur nos économies et à protéger les moyens de subsistance de nos citoyens. Le Secrétariat de la SADC a également entrepris une évaluation des impacts socio-économiques de la pandémie sur les économies des États membres, et un rapport contenant des mesures régionales concrètes sera présenté au Conseil et au Sommet ce mois-ci. En plus de cette évaluation inclusive, le Secrétariat produit des rapports bihebdomadaires sur l'évolution internationale et régionale de la Covid-19, sur base desquels des recommandations sont fournies aux États Membres sur les réponses à la pandémie et des mesures pour en atténuer les effets. Nous appelons les États membres à continuer d'utiliser ces rapports analytiques.

Honorables ministres ;

La nature virtuelle de votre réunion a nécessité un ordre du jour réduit axé essentiellement sur les questions à caractère urgent, et ce, en prévision des réunions du Conseil et du Sommet prévues plus tard au cours du mois. La pandémie de la Covid-19 ne devrait néanmoins pas être un obstacle à la continuité des activités. À cet égard, nous trouverons ensemble des moyens en vue de s'assurer que le Comité se prononce sur les questions en suspens conformément au plan d'action des ministres de la justice, approuvé en juillet 2016.

Depuis votre dernière réunion en juillet 2019, divers comités sectoriels de la SADC ont été convoqués, ainsi votre réunion d'aujourd'hui examinera,

entre autres, les résolutions de ces comités sectoriels qui nécessitent des apports juridiques et l'approbation de votre comité. Attendu qu'il est agréable de noter qu'un certain nombre d'États membres de la SADC ont fait des progrès notables dans la ratification et la mise en œuvre des protocoles et instruments juridiques de la SADC, il s'avère toujours nécessaire de progresser rapidement dans les domaines qui sont encore à la traîne. Nul besoin de rappeler l'importance de la ratification et de la mise en œuvre des protocoles approuvés de la SADC comme cadres juridiques régionaux propices ; si la région veut atteindre pleinement le niveau souhaité d'intégration régionale. Le Comité des commissaires aux comptes de la SADC, dans son rapport au Conseil pour l'exercice clos le 31 mars 2019, indique que la région accuse un retard dans la signature et la ratification de certains protocoles et instruments juridiques. Le rapport indique également que, si la lenteur de la ratification des protocoles et autres instruments n'est pas suivie, elle peut retarder la réalisation des objectifs de la SADC tel que stipulé dans le Traité de la SADC, ou mener à la non-réalisation desdits objectifs. Au cours de cette réunion, votre Comité sera invité à délibérer sur cette question d'extrême importance, identifier les défis, le cas échéant, et fournir des orientations sur la manière dont les États membres pourront ratifier les protocoles de la SADC et d'autres instruments juridiques dans un délai raisonnable, en vue de s'assurer que le programme d'intégration régionale de la SADC ne s'asphyxie.

Honorables ministres ;

Il vous souviendra que les chefs d'État et de gouvernement de la SADC avaient adopté le protocole sur l'emploi et le travail en 2014. Ce protocole a été élaboré conformément à l'Agenda commun de la SADC visant à accélérer la croissance socio-économique durable et contribuer à l'éradication de la pauvreté dans la région, tel qu'indiqué à l'article 5 du Traité de la SADC. Le Protocole vise spécifiquement à faire progresser la réalisation de la justice sociale et du travail décent en promouvant l'harmonisation et la fixation de normes minimales de travail dans la région de la SADC, sur la base des normes internationales du travail. Nonobstant les nobles intentions de ce protocole, seuls quelques États membres l'ont signé, suivi d'une seule ratification.

Reconnaissant la lenteur de la signature et de la ratification du Protocole, le Comité des Ministres de l'Emploi et du Travail et des Partenaires sociaux, réuni à Dar es Salaam, (Tanzanie) en mars 2020, a délibéré sur la question. Le comité a relevé certaines difficultés et domaines qui nécessitant des consultations approfondies et a approuvé l'élaboration d'un nouveau protocole. Le nouveau protocole devrait garantir le fonctionnement du secteur de l'emploi et du travail dans les paramètres

d'une gouvernance et d'un cadre institutionnel juridiquement contraignants et devra également répondre aux difficultés rencontrées. Votre comité recevra un rapport et fournira des conseils juridiques sur la question.

En outre, un projet d'accord portant amendement du Protocole sur les armes à feu, les munitions, les armes légères et autres matériels connexes ainsi qu'un projet d'accord sur le statut de la Force en attente de la SADC vous seront également soumis pour analyse au cours de la présente réunion. Je vous exhorte vivement d'examiner ces instruments juridiques vue leur nature prioritaire.

Honorables ministres ;

En conclusion, je voudrai exprimer ma gratitude aux États membres de la SADC et aux membres de ce Comité, pour les efforts et l'engagement continus dans l'exécution du mandat du Comité. Une fois de plus, je réitère nos remerciements à l'honorable Mwigulu Lameck Nchemba, Président du Comité, pour son leadership remarquable dans la direction des travaux du Comité des Ministres de la Justice. Nos remerciements s'adressent également aux hauts fonctionnaires chargés des affaires juridiques sous le leadership exemplaire de Monsieur l'Ambassadeur E. Mchome, pour leur travail acharné en guise de préparatifs de cette réunion sans oublier la direction du travail technique du secteur dans la région de la SADC. Je tiens en outre à remercier mon équipe, le personnel du Secrétariat pour leur dévouement et leur professionnalisme, ainsi que le soutien habituel qui m'a toujours permis de m'acquitter de mes fonctions. Je vous souhaite de tous mes vœux des délibérations fructueuses au cours de votre réunion.

Je vous remercie pour votre attention.

Merci beaucoup.

Muito obrigada.

Asante sana.